



Récépissé autorisant a travailler en attendant la carte de sejour

Par **Cornelia Popescu**, le **27/06/2008** à **15:58**

Bonjour!

Je suis roumaine, mariée avec un francais depuis 7 juin 2008. J'ai déposé mon dossier aupres de la Mairie de Blagnac pour demander la carte de sejour (conjoint d'un francais). LA préfecture de Toulouse m'a conseillé de déposer la demande a la Mairie, qui va me donner un récépissé m'autorisant a travailler en attendant la carte de sejour. Le probleme est que la Mairie ne m'a pas précisé sur le récépissé la mention DROIT AU TRAVAIL. Ils disent que je dois recevoir ce récépissé(+droit au travail) de la préfecture. Je ne comprends plus de la part de qui je dois recevoir ce document, est-ce que vous pouvez m'aider avec des renseignements?Combien de temps je dois attendre? c'est faisable?

J'ai une formation bac+5 (formation faite en Roumanie), je vais suivre un autre MAster en France, mais je dois travailler, on peut pas vivre d'un seul salaire.

Si vous savez quelle est la procédure exacte, je vous prie de m'aider!

Merci d'avance pour votre réponse!

Cornelia Popescu

Par **angie26**, le **27/06/2008** à **19:40**

bonjour,

je te conseille de contacter la Cimade <http://www.cimade.org/>,c'est une asso spécialisée dans le droit des immigrés.

biz

Par **laurence28**, le **30/06/2008 à 17:47**

bonjour cornelia

le recipissé tu dois l'attendre de la pefecture il faut compté au moins 2mois pour l'avoir .

ne t'inquiète pas pour cela je pense qu'il yaura la mention (autorise son titulaire à travailler)
bonne journée

Par **Cornelia Popescu**, le **06/07/2008 à 22:22**

Merci beaucoup pour ta réponse!

Oui, tu as parfaitement raison: je me suis renseignée et, oui, c'est la préfecture qui va me le donner...Malheureusement,ils ne nous ont rien dit pour le temps!! Une copine m'a dit qu'elle l'a eu dans un mois!! Il faut attendre!!

Merci encore pour ta réponse!